

Offre de formation

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu et voté les amendements suivants :

L'amendement n° 1, article 1 politique de formation - Modalités de Contrôle des Connaissances est **adopté** à la majorité :

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 11
Nombre de voix défavorables : 10
Nombre d'abstentions : 4*

L'amendement n° 1, article 2 politique de formation - Modalités de Contrôle des Connaissances est **rejeté** :

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 8
Nombre de voix défavorables : 16
Nombre d'abstentions : 1*

L'amendement n° 2, politique de formation - instances est **adopté** à la majorité :

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 7
Nombre d'abstentions : 1*

L'amendement n° 3, article 1 politique de formation - tutorat est **adopté** à l'unanimité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'amendement n° 3, article 2 politique de formation - plan d'études est **rejeté** :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 9
Nombre de voix défavorables : 12
Nombre d'abstentions : 4

L'amendement n° 4, politique de formation – pluridisciplinarité, tel que modifié en séance, est **adopté** à la majorité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

L'amendement n° 5, politique de formation - international est **adopté** à la majorité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2

L'amendement n° 6, article 1 politique de formation - évaluation des formations est **adopté** à l'unanimité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'amendement n° 6, article 2 politique de formation - évaluation des formations est **adopté** à l'unanimité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'amendement n° 6, article 3 politique de formation - évaluation des formations est **adopté** à la majorité :

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 15
Nombre de voix défavorables : 5



Nombre d'abstentions : 5

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 avril 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a **approuvé** à la majorité des suffrages exprimés l'offre de formation.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 18

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 7

Fait à Lyon, le 27 avril 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

